

le mag

JOURNAL DU
KREMLIN-BICÊTRE

NOVEMBRE
2023

Décryptage

Lumières sur le référendum kremlinois annuel du dimanche 26 novembre 2023

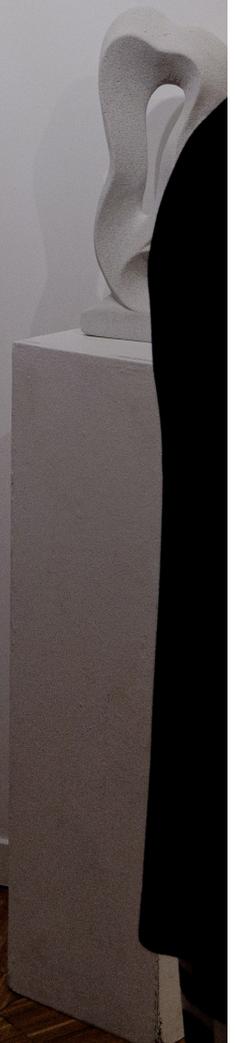
ÉVÈNEMENTS

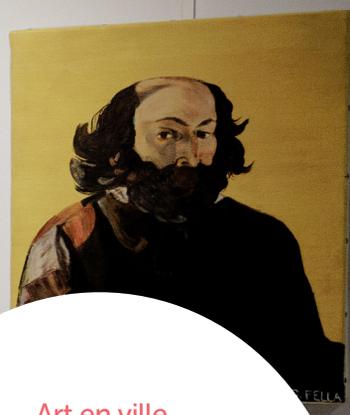
Le nouveau visage de l'Entrée
de Ville Sud-Ouest

UNE VIE

Léa Langlet, le changement
dans la continuité







Art en ville

Que ce soit sur les lieux même de leur création ou dans les lieux emblématiques de la ville (comme ici dans la galerie de l'ECAM), la 16^e édition des Journées portes ouvertes des ateliers d'artistes ont permis de mettre en lumière tout le foisonnement et la vitalité de la vie artistique locale.



Sommaire

OCTOBRE 2023

07 ÉVÈNEMENTS

- Stop aux violences faites aux femmes !
- Restos du Cœur : lancement de la campagne d'hiver 2023
- Un nouveau visage pour l'entrée de Ville Sud-Ouest

10 GRAND ÉCART

- La fin de vie en question

12 DÉCRYPTAGE

- Lumières sur le référendum kremlinois annuel

18 UNE VIE

- Léa Langlet, le changement dans la continuité

21 VIE ÉCONOMIQUE

- Label Popotte, la cuisine roulante du Kremlin-Bicêtre

22 VIE ASSOCIATIVE

- Une offre bancaire 100 % gratuite pour les associations

23 VIE POLITIQUE

- Vœu relatif aux attaques terroristes perpétrées sur le territoire israélien et aux actes de guerre qui s'ensuivent

24 MÉMOIRE VIVE

- Rue des oubliés célèbres – 6/7 – Robert Desnos

25 VIE PRATIQUE

26 TRIBUNES DES GROUPES

JOURNAL DU KREMLIN-BICÊTRE

Directeur de la publication : Jean-Luc Laurent

Rédacteur en chef : Philippe Lefebvre

Comité de rédaction : Anissa Azzoug, Corinne Bocabeille, Vanessa Coroyer, Jean-François Delage, Catherine Fourcade, Paul-Henri Schiepan, Jean-Pierre Ruggieri, Ibrahim Traoré

Conception et direction artistique : Adi Cohen

Ont collaboré à ce numéro : Yannis Leclercq, Julien Pla

Secrétariat de rédaction : Direction de la démocratie locale

Photos : Alex Bonnemaïson, Direction de la démocratie locale

Régie publicitaire : Micro 5, tel : 06 25 23 65 66

Impression : RAS Tirage : 14 000 exemplaires N° ISSN : 1141- 4502



Le Mag' – Journal du Kremlin-Bicêtre

1, place Jean Jaurès 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Dépôt légal à parution 94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex,

tél. : 01 45 15 55 55

journal@ville-kremlin-bicetre.fr
kremlinbicetre.fr

f /villeKB





Édito

La démocratie c'est vous !

Une partie de nos concitoyens sont aujourd'hui en état de sécession démocratique. Ils sont toujours plus nombreux à pratiquer la grève de l'isolement : 66,7 % d'abstention au premier tour des dernières élections départementales et régionales ; 52,5 % au premier tour des élections législatives de 2022.

À l'exception des élections municipales, le seuil symbolique de 50 % d'abstention est régulièrement franchi et tend à s'établir comme la réalité. **Cette situation n'est pas une fatalité et ne doit pas le devenir.**

Le vote doit être remis au centre de l'exigence républicaine. Le vote est le premier droit des citoyens libres, il est le droit qui fonde la démocratie en donnant à chacun une seule et unique voix, sans distinction d'aucune sorte, pour prendre part aux décisions de la vie publique. Il est aussi un instrument de modération : en acceptant que sa voix ne compte pas plus que celle de son voisin, le citoyen accepte que le résultat d'un scrutin puisse être différent de son vote. **C'est par le vote que s'exprime le consentement à la démocratie.**

La démocratie représentative, aussi nécessaire soit-elle, ne doit pas devenir un prétexte pour empêcher toute discussion durant les cinq ou six années qui séparent une élection de la suivante. C'est pour cette raison que nous avons mis en place au Kremlin-Bicêtre trois conseils de quartiers. **Instaurer ponctuellement ou régulièrement un temps de débat au terme duquel la décision revient directement aux citoyens renforce la légitimité de la démocratie en revenant aux fondamentaux de la souveraineté populaire.**

Depuis 2003, la Constitution permet aux communes d'organiser des référendums locaux sur des sujets qui intéressent la vie des citoyens-habitants. **Malheureusement, trop peu de villes s'en sont jusqu'à présent emparées.**

C'est pour cela que nous avons décidé avec l'équipe municipale, depuis 2020, d'organiser un référendum chaque année au Kremlin-Bicêtre sur un sujet d'intérêt local. Lors du référendum, ce sont les Kremlinois qui décident d'un sujet qui les concerne directement et qui a un impact sur leur vie et celle de leur ville. C'est ainsi qu'en 2021, les Kremlinois ont décidé de l'organisation du nouveau marché forain de la ville et, en 2022, de la réduction de la vitesse en ville à 30 km/h qui sera effective avant la fin de l'année.

Cette année nous avons souhaité aller plus loin en permettant aux Kremlinois de proposer eux-mêmes des questions afin que le sujet du référendum reflète leurs préoccupations concrètes.

Suite à cette consultation, l'équipe municipale avec les bureaux et conseils de quartiers ont retenu la question de **l'extinction de l'éclairage public.** Celle-ci vous concernera directement et vous donne le pouvoir de décider en vous faisant votre propre opinion parmi les préoccupations environnementale, énergétique et de sécurité.

Pour faire du référendum un outil de reconquête du vote pour tous nos concitoyens, il est nécessaire que chacun se forge un avis éclairé sur ce sujet. C'est pour cela que le dossier du Mag' de ce mois-ci mais aussi les débats qui auront lieu lors des conseils de quartier au mois de novembre ainsi que le dossier d'informations que vous recevrez vous donneront toutes les clés pour décider.

Alors, aux urnes citoyens, le 26 novembre prochain ne laissez pas les autres décider à votre place, votez !

Jean-Luc LAURENT

Maire du Kremlin-Bicêtre
votremaire@ville-kremlin-bicetre.fr

INSTANTANÉS



▲ 7 octobre – Stade des Esselières

Ensemble pour la bonne cause

Parcours athlétique, lever de poids, rameur, gainage, cécifoot... Organisées par l'Office Municipal des Sports (OMS) et les clubs sportifs du Kremlin-Bicêtre, les Olympiades Kremlinoises ont permis aux Kremlinois, toutes générations confondues, de se mesurer par équipe et dans la bonne humeur au profit de la ligue contre le cancer, l'évènement se déroulant dans le cadre d'Octobre Rose.

▼ 21 octobre – Médiathèque l'Écho

Olympiade culturelle

À l'approche de Jeux de Paris, la médiathèque s'est mise à la page sportive en proposant à son jeune public une « Olympiade culturelle » durant les vacances d'automne. Tournoi de jeux vidéo, foot sur table, atelier numérique et sportif, balade à vélo sont au programme. De quoi prouver que sport et la culture sont loin d'être irréconciliables !



◀ 16 octobre – Parce de Bicêtre

Hommage aux professeurs

Près de trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, un professeur d'histoire-géographie assassiné par un terroriste islamiste pour avoir montré des caricatures de Charlie Hebdo durant son cours, un autre professeur du Lycée d'Arras, Dominique Bernard, a lui aussi été mortellement frappé par la main d'un fanatique. « Par deux fois en trois ans, un professeur est mort car il enseignait le refus du dogmatisme, l'esprit critique et la capacité de chacun à s'ouvrir sur le monde. Nous sommes tous en deuil », a déclaré le maire, Jean-Luc Laurent, lors de la cérémonie d'hommage qui leur a été rendus, en présence de nombreux élèves et enseignants du Kremlin-Bicêtre. Les agents des services publics de la Ville et des citoyens de la commune se sont ensuite rassemblés devant l'Hôtel de Ville pour une minute de silence qui a aussi été observée dans les établissements scolaires de la commune.



▼ 22 octobre – Espace André-Maigné

Roi des échecs

Durant toute une semaine, le 4^e Tournoi international d'échecs, organisé par le Club d'échecs du Kremlin-Bicêtre, a réuni pas moins de 192 joueurs aguerris représentant huit nationalités différentes : Liban, Angleterre, Somalie, Inde, Belgique, Allemagne, Ukraine et Russie, qui concourait sous pavillon neutre. Preuve que les échecs sont aussi gage... de réussite !

▲ 17 octobre - Square Josette et Maurice Audin

Pour ne pas oublier

En présence de M. Mohand Amokrane Djema, vice-consul d'Algérie, de Jean-Luc Laurent, le maire du Kremlin-Bicêtre et d'une délégation d'élus du conseil municipal, une cérémonie d'hommage a été organisée en mémoire des victimes de la manifestation du 17 octobre 1961. Cette nuit-là, à Paris, la manifestation pacifique de 30 000 Algériens en faveur de l'indépendance, durement réprimée par la police, fait des centaines de victimes, que l'État tardera à reconnaître, bien des années plus tard.

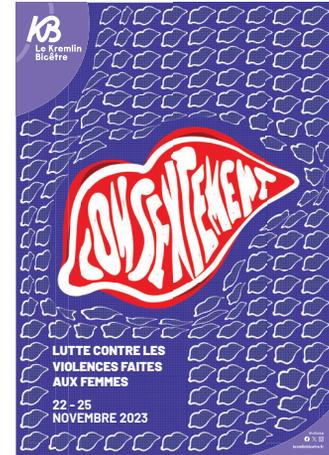


Stop aux violences faites aux femmes !

Dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, du 23 au 28 novembre, la Ville mènera plusieurs actions culturelles à des fins de prévention et de sensibilisation.

Le combat de la prévention et de la sensibilisation continue ! Lors de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, la thématique du consentement constituera l'épicentre d'une série d'événements culturels. Un concert à l'Auditorium Lounès Matoub, le 23 novembre, à 19 h, inaugurera cette campagne. L'orchestre symphonique et les classes de formation musicale du Conservatoire présenteront l'oratorio d'Isabelle Aboulker, « Une fille qu'on appelle Boule de Suif », d'après la nouvelle de Maupassant, qui illustre parfaitement cette thématique. Le lendemain, la pièce de théâtre « Sixtine », permettra aux spectateurs d'assister à la délibération d'une cour d'assise pour interroger la culpabilité d'une jeune femme, accusée d'avoir tué l'homme qui l'a violé.

D'autres événements sont attendus du côté de l'ECAM. Le samedi 25 novembre, à 20 h, la comédienne Chloé Oliveres racontera avec autodérision son parcours sentimental, réel et fictif, à travers la pièce « *Quand je serais grande, je serais Patrick Swayze* ». Démontant la mécanique des désirs, elle propose à chacun de se défaire des diktats et des injonctions pour trouver sa propre liberté. Du cirque est également au programme. Avec « *Logique des passions* », présenté le 28 novembre, le Diptyque collectif, jeune groupe d'artistes Val-de-Marnais, révélera les aléas des passions amoureuses en invitant les spectateurs à se glisser dans l'intimité d'un couple sans devoir en subir les conséquences... D'autres événements se succéderont à l'Écho. À 15 h, l'association kremlinoise, Histoire des femmes, proposera un atelier qui, de manière ludique et accessible, questionnera les comportements du quotidien. À 17 h, Pauline Peyrade, prix Goncourt 2023 du premier roman pour « *L'Âge de détruire* », prendra le relais pour venir à la rencontre des Kremlinois. Elle abordera la question du consentement et de la reproduction de la violence dans ce récit qui relate la relation toxique qu'une mère fait subir à sa fille. Mais l'engagement de la Ville contre les violences faites aux femmes ne s'arrête pas là ! Des « Violentomètres », sous forme de sachet en papier, seront distribués aux habitants dans les boulangeries et les pharmacies partenaires. Ils permettent de classer les types de comportement que chacun peut être amené à subir sans même avoir conscience de leur violence afin d'adopter les bons réflexes. Le combat continue ! ■



 Toute la programmation sur kremlinbicetre.fr

Restos du Cœur : lancement de la campagne d'hiver 2023

La campagne d'hiver des Restos du Cœur du Kremlin-Bicêtre débute le 21 novembre. Dans un contexte inflationniste, les bénévoles devront pour la première fois refuser l'inscription de certaines familles.

C'est reparti ! La 38^e campagne des Restos du Cœur débutera mercredi 21 novembre prochain. Pendant 16 semaines, du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h, la trentaine de bénévoles du Kremlin-Bicêtre auront à cœur de servir des repas aux plus démunis. Mais, avant que les portes du local de la rue Yitzhak Rabin ne s'ouvrent aux bénéficiaires, l'équipe du centre AD94, très soudée, doit se concentrer sur l'une des parties les plus importantes de son activité : les inscriptions. « *Nous recevons les gens qui demandent de l'aide et déterminons, avec beaucoup de minutie, si leur situation nécessite notre soutien. Le reste à vivre est l'un des critères les plus importants* », détaille Xavier Drouet, le responsable du centre depuis le mois de janvier. L'an dernier, près de 3 000 repas ont été distribués chaque semaine aux 470 familles du Kremlin-Bicêtre, mais aussi de Gentilly et d'Arcueil, bénéficiaires de l'association d'aide alimentaire. Une augmentation de 47 % par rapport à 2021, où 320 familles avaient été soutenues ! Parmi elles, des familles monoparentales, des retraités touchant de faibles pensions, des personnes en fin de parcours professionnels sans emploi et des réfugiés.

À l'origine de cette dramatique hausse des demandes : l'inflation. Cette année encore, elle va contraindre les bénévoles à refuser certaines demandes : « *Compte tenu de l'explosion des prix et en attendant de savoir comment on peut collecter plus de dons, il a été décidé d'être plus exigeant dans les barèmes d'inscription. En conséquence, un quart des familles ne pourront plus être bénéficiaires de nos repas. Je suis très peiné que nous ayons à faire ces choix* », confie Xavier Drouet, impliqué dans l'aide aux personnes depuis de longues années. « *Je m'attends même à ce que cette disposition restrictive dure encore quelque temps* », poursuit-il.

 Les dons sont à envoyer à :

Restos du Cœur :

1, Rue Yitzhak Rabin

94270 Le Kremlin-Bicêtre

01 45 21 86 80

ad94.kremlin@restosducoeur.org

Désormais, pour cet homme de 65 ans, il ne fait aucun doute que c'est l'avenir financier de l'association toute entière qui est en jeu, si celle-ci ne revoie pas à la baisse le nombre de ses bénéficiaires. L'enjeu à présent est donc de récolter davantage de dons, financiers et alimentaires, afin d'assurer la survie de l'association créée par Coluche et si importante en France. ■



Un nouveau visage pour l'Entrée de Ville Sud-Ouest

Le 18 octobre, le projet de renouvellement urbain de l'Entrée de Ville Sud-Ouest a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique. Nouveau commissariat, logements, commerces, square, parvis, rues largement arborées, circulations douces, cœurs d'îlots végétalisés, ferme urbaine... Cette opération d'envergure fera de ce quartier nouveau un périmètre exemplaire en matière de transition écologique et énergétique. Le détail.



C'est la naissance d'un nouveau quartier qui s'annonce. Situé à proximité de la future gare de la ligne 14, le projet de renouvellement urbain de l'entrée de Ville Sud-Ouest, présenté par le maire, Jean-Luc Laurent et Frédéric Raymond, l'adjoint chargé du projet urbain, traduit l'ambition de la Ville de transformer ce quartier « vieillissant et dégradé » pour l'adapter aux enjeux de demain. Inscrit dès 2015 dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville sous la forme d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), le projet d'aménagement initial qui prévoyait plusieurs tours a été entièrement revu pour aboutir à un nouveau projet pour le quartier. Ce nouveau projet est le fruit d'une longue réflexion avec des études techniques, la réalisation d'un Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, paysagères et Environnementale (CPAUEP), et d'une étude d'impact environnementale. Ainsi, l'équipe municipale a remanié profondément le projet d'origine en abaissant, notamment, les hauteurs des bâtiments et en développant la qualité environnementale.

Logements, commerces et services : vers un nouveau quartier mixte et attractif

En effet, avec l'inauguration de la station de métro de la ligne 14 « Kremlin-Bicêtre Gentilly - Hôpital de Bicêtre », prévue pour l'été 2024, la Ville se devait de construire de nouveaux logements pour répondre aux besoins des Kremlinois ainsi qu'à la crise du logement qui affecte le territoire métropolitain. Le projet de rénovation de l'entrée de Ville Sud-Ouest prévoit la construction de 950 nouveaux logements répartis en 6 îlots résidentiels sur les 3,4 hectares du programme. « Ces habitations comprendront 40% de logements sociaux et 60% de logements en accession à la propriété de manière à créer une vraie mixité sociale », détaille Jean-Luc Laurent, qui précise que le projet s'inscrit aussi dans le cadre du projet de démolition/reconstruction de la résidence Schuman et de l'impératif de relogement de ses habitants. Par ailleurs, pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants sur la ville, une résidence étudiante de 130 chambres verra le jour non loin de la villa Candiotti.

Le renouveau de l'Entrée de Ville Sud-Ouest prévoit également de réserver plus de 2 000 m² de surface à des commerces de proximité en pied d'immeuble et répartis sur toute la zone. De la même manière, l'extension de la crèche de l'avenue Charles-Gide est en discussion entre la commune et le Conseil départemental, tandis qu'un équipement culturel, qui pourrait être « une ludothèque ou un centre d'arts plastiques », verra le jour « sur le haut de la ville certainement en proximité de la rue Benoît-Mallon ».

Sécurité au cœur du quartier

Les futurs habitants de ce quartier profiteront également de la présence rassurante du nouveau commissariat de police. Avec les travaux de reconstruction et d'agrandissement évalués à 21 millions d'euros, le bâtiment s'étendra désormais sur près de 2 000 m² de surface, soit le double des capacités du commissariat actuel, qui date de 1983. « Plus vastes et plus lumineuses, les nouveaux locaux offriront de meilleures conditions de travail pour nos 213 policiers et permettront aussi un meilleur accueil du public », assure le commissaire. Alors que les policiers iront s'installer dans le commissariat de Cachan pendant toute la durée des travaux, une présence policière sera maintenue sur la commune, tandis que la ville a demandé à ce qu'une antenne reste ouverte au Kremlin-Bicêtre pour maintenir un lien avec la population et recueillir les plaintes des Kremlinois.

La nature au cœur du projet

Le projet de renouvellement urbain de l'Entrée de Ville Sud-Ouest se distingue surtout par son ambition environnementale. « Il s'agit de bâtir un quartier durable exemplaire en matière de transition écologique et énergétique », abonde Frédéric Raymond. Ainsi, la haute performance énergétique des bâtiments résidentiels permettra des économies, tant sur le plan énergétique que financier. Par ailleurs, le quartier tout entier a été pensé pour laisser une place centrale à la nature en ville. Alors que plusieurs constructions seront coiffées de toits terrasses végétalisés ou de jardinières, des espaces de pleine terre, plantés d'arbres, de graminées, de haies, et agrémentés de nichoirs pour les oiseaux et de maisons à insectes, seront implantés en cœur d'îlots. Ils constitueront des espaces de fraîcheur bienvenus en été. Plusieurs bâtiments seront par ailleurs construits en retrait de la rue pour permettre la mise en place d'espaces végétalisés. En outre, les rues de l'Avenir, de la Réunion et Schuman seront élargies afin d'être largement plantées et de ménager ainsi davantage d'espace aux mobilités douces (vélos et rue piétonne). Le projet prévoit également la création d'un square au niveau de la rue Marcel Sembat, ainsi qu'un parvis arboré au croisement de la rue Gabriel Péri et de l'avenue Charles-Gide. Enfin, sur une partie de l'actuelle résidence Schuman, la naissance d'une ferme urbaine permettra de faire de la culture végétale locale. Une préoccupation écologique qui irrigue tout le projet jusqu'aux travaux de construction, puisque le chantier lui-même est conçu pour minimiser son impact environnemental (réduction des nuisances sonores, des poussières et des consommations, préservation de la biodiversité, tri des déchets, etc.).

La maîtrise foncière, une étape essentielle

Les acquisitions amiables ont débuté depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, plus de 70% du foncier est acquis. La ville, en collaboration avec l'EPFIF, va continuer cette phase amiable dans les prochains mois et engagera une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui permettra, à son terme, d'avoir la maîtrise foncière totale du périmètre du projet. ■

i La présentation du projet lors de la réunion publique, le cahier de prescription et l'étude environnementale sont disponibles sur le site de la ville.

Stop à la clope !



À l'occasion du Mois sans tabac, qui vise à encourager l'arrêt de la cigarette, la Ville organise une journée de sensibilisation le mardi 7 novembre sur le marché du Kremlin-Bicêtre de 9 h à 13 h, ainsi que sur la place

Jean-Baptiste Clément de 14 h à 17 h 30. Mise en place par Santé publique France et le ministère de la Santé et de la Prévention, en partenariat avec l'Assurance maladie, les stands d'informations sur le tabac et les addictions vous proposeront des solutions et des soutiens pour en finir avec le tabac et tenir bon. N'attendez plus pour rejoindre le mouvement !

Décès de Ginette Peyaud

Disparue le 11 octobre dernier à l'âge de 88 ans, Ginette Peyaud a assuré la direction des services de notre ville jusqu'à la fin de l'année 1995. Arrivée à la mairie du Kremlin-Bicêtre en 1955, à l'âge de 20 ans, en tant que sténodactylographe, Ginette Peyaud a gravi un à un les échelons de la fonction publique jusqu'à être nommée secrétaire générale en 1983, poste qu'elle occupa jusqu'à son départ en retraite. « *Son parcours professionnel est un exemple de méritocratie républicaine. Ceux qui l'ont connu gardent d'elle le souvenir d'une femme exigeante mais juste qui dirigeait parfaitement ses équipes* », a souligné Jean-Luc Laurent, lors de l'hommage qu'il lui a rendu devant le Conseil municipal du 19 octobre dernier.



Banquet des séniors : inscrivez-vous !



Attendu par beaucoup, le traditionnel banquet des séniors se déroulera cette

année le 14 janvier 2024. Si vous aussi vous souhaitez rejoindre les quelques 500 convives qui, l'an dernier, s'étaient réunis au gymnase Ducasse pour savourer la joie d'être ensemble autour d'un repas festif et d'une après-midi dansante, vous avez jusqu'au 15 décembre 2023 pour vous inscrire auprès des services du Club Antoine-Lacroix, muni d'un justificatif de domicile ou de votre carte sénior.



Club Antoine-Lacroix

84, avenue de Fontainebleau

Tél. 01 46 72 46 09

Lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30

Sauf le mardi : 9 h à 12 h 30

Hommage à Robert Renaudeau



Le 11 juillet dernier, Robert Renaudeau nous a quitté. Instituteur puis chirurgien-dentiste durant de longues années dans notre ville, connu et apprécié

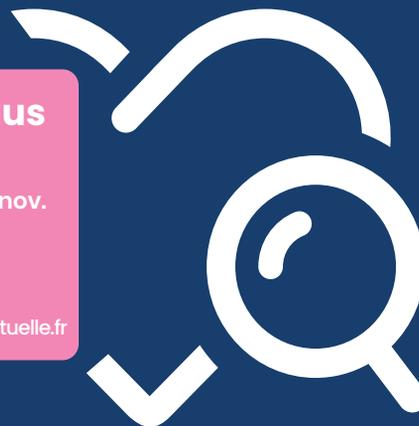
de tous, il fut également président de la section escrime du CSAKB. A l'invitation de sa famille ainsi que du maire et du Conseil municipal, un hommage public lui sera rendu le 22 novembre à 19h, en salle du Conseil municipal, où ceux qui le souhaitent sont les bienvenus.

PROFITEZ DES NOMBREUX AVANTAGES DE LA MUTUELLE COMMUNALE KREMLINOISE !



Pour en savoir plus et souscrire :

- > Permanences en mairie le 23 nov. de 14 h à 18 h sur inscription
- > Tél. : 0805 037 110
- > mutuelle-communale@nuoma-mutuelle.fr



La fin de vie en question

Faut-il faire évoluer la législation sur la fin de vie ? Pour en discuter, nous avons reçu Maguy Palicot, secrétaire générale de l'antenne des Yvelines de l'association JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie) et Jean-François Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Avant de découvrir leurs tribunes, *Le Mag'* vous donne les clés du débat et quelques éléments de contexte !

« Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? ». C'est à cette question que devaient répondre les 184 Français tirés au sort et membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie. Après neuf sessions de travail et 27 jours de débat, la Convention a rendu ses conclusions en avril 2023. Verdict ? « *Le cadre actuel d'accompagnement de la fin de vie n'est pas adapté aux différentes situations rencontrées* », peut-on lire dans le rapport. En ce sens, une large majorité des membres de la Convention se prononcent en faveur de l'aide active à mourir. Ces échanges et ce rapport doivent servir de base au projet de loi voulu par Emmanuel Macron et qui devrait être présenté aux parlementaires en 2024. La promulgation d'une telle loi pourrait bien clore les débats sur la fin de vie qui animent et parfois divisent la société française depuis une vingtaine d'années.

Sempiternel débat

Avec la perte progressive de l'influence de l'Église, des questionnements et des revendications sur la fin de vie ont émergé, libérant certains tabous des interdits religieux. En 1999, un texte législatif est voté afin de garantir le droit d'accès pour tous au soulagement de la douleur et à des soins palliatifs en fin de vie. Au début des années 2000, les débats se cristallisent autour de Vincent Humbert, un jeune homme devenu tétraplégique, aveugle et muet, après un grave accident de la route. Infirmes mais lucide, il témoigne dans les médias pour réclamer son droit à mourir pour abrégier ses souffrances. En 2003, trois ans après son accident, la mère du jeune homme, Marie Humbert, provoque le décès de son fils avec l'aide d'un médecin, le Dr Chaussoy. Les deux seront poursuivis en justice avant d'obtenir un non-lieu. Entre temps, l'affaire a ému la France entière et l'autorisation de l'aide active à mourir s'impose comme une question sociétale majeure. Elle aura également une conséquence législative avec le vote de la loi relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite « loi Leonetti », du nom du député qui l'a portée au Parlement. Elle interdit l'acharnement thérapeutique et autorise l'arrêt des soins lorsqu'ils apparaissent inutiles. Chacun peut exprimer ses volontés par le biais d'un document écrit, dénommé directive anticipée. Le texte est un des rares à être voté à l'unanimité des votes exprimés avec 548 voix pour et 0 contre sur 551 députés présents.

En 2016, la loi Leonetti est approfondie et devient la « loi Claeys-Leonetti ». Cette dernière renforce certaines dispositions de la législation votée en 2005 et crée de nouveaux droits. Désormais, des sédatifs peuvent être administrés à un patient en phase terminale et en souffrance extrême. Il sera ainsi placé en sédation profonde jusqu'à sa mort.

Les clés du débat

Euthanasie, assistance au suicide, soins palliatifs : éclairage sur ces mots-clés, essentiels pour comprendre le débat.

Euthanasie :

Selon le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), l'euthanasie est un « acte destiné à mettre délibérément fin à la vie d'une personne atteinte d'une maladie grave et incurable, à sa demande, afin de faire cesser une situation qu'elle juge insupportable ». Alors que la loi Claeys-Leonetti permet de plonger le malade dans un état de sédation profonde jusqu'à son décès, l'euthanasie consiste à injecter un produit létal au patient, entraînant une mort rapide.

Assistance au suicide :

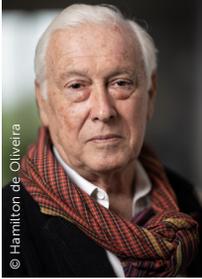
« L'assistance au suicide consiste à donner les moyens à une personne de se suicider elle-même. Dans ce cas, la personne réalise elle-même son suicide en absorbant un produit létal qui lui a été préalablement délivré », selon la définition du Comité consultatif national d'éthique. À la différence de l'euthanasie, c'est le malade lui-même qui se donne la mort, et non un tiers.

Soins palliatifs :

« Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle », selon la définition de la Société Française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP).

Pour débattre de vive-voix, ne manquez pas la conférence de notre Université Populaire Permanente qui se tiendra le 15 novembre, à 20 h, dans l'auditorium Lounès-Matoub de l'Écho !

À l'occasion de cette conférence intitulée « Pour ou contre l'euthanasie ? », la Ville accueillera Jean-François Delfraissy, président du Comité consultatif d'éthique et ancien chef de service à l'hôpital Bicêtre, Jonathan Denis, président de l'association du droit à mourir dans la dignité (ADMD) et Nathalie Berriau, membre de la convention citoyenne sur la fin de vie. L'occasion pour les Kremlinois de poser leurs questions et donner leur avis.



Jean-François Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE)

« Est-ce que notre mort nous appartient ou appartient-elle à la société ? »

Le Mag' : En quoi la loi Claeys-Léonetti est-elle insuffisante ?

Jean-François Delfraissy : Le CCNE a publié un avis sur les enjeux relatifs aux situations de fin de vie en septembre 2022. Cet avis 139, voté par la majorité des membres, insiste d'abord sur le renforcement de la culture palliative. Il attire l'attention sur des situations critiques auxquelles la loi Claeys-Léonetti n'apporte pas de réponses satisfaisantes, à savoir des cas exceptionnels ou complexes de patients souffrant de maladies graves et incurables, dont le pronostic vital est engagé à moyen terme et qui témoignent de souffrances insupportables et réfractaires. En l'état actuel du droit, seules les personnes souffrant d'une maladie grave et incurable et dont le pronostic vital est engagé à court terme peuvent demander une sédation profonde et continuer ainsi jusqu'au décès.

Selon vous, faut-il autoriser une aide active à mourir ?

J.-F. D. : Concernant ma position sur la fin de vie, je suis l'avis du CCNE qui réaffirme la nécessité d'un meilleur accompagnement palliatif des patients et partage le constat d'une insuffisance de la législation actuelle face à certaines situations. L'aide active à mourir est aussi une façon d'accompagner jusqu'au bout le patient dans le respect des souffrances, de l'autonomie et de la dignité, ce qui est un principe fondamental de l'activité médicale. Ce débat complexe pose une question aussi intime que sociétale : est-ce que notre mort nous appartient ou appartient-elle à la société qui l'a déléguée aux médecins ?

Comment s'est construite l'évolution législative sur la fin de vie ?

J.-F. D. : Il y a d'abord eu la Convention citoyenne sur la fin de vie qui a rendu ses conclusions en avril 2023 et qui appelle notamment à une évolution législative vers la dépénalisation du suicide assisté et de l'euthanasie. Par ailleurs, le CCNE a co-organisé 500 réunions d'information, dans un climat apaisé et de respect, sur l'ensemble du territoire.

Le travail politique, en cours, essaye de préparer un « modèle français » de la fin de vie qui prenne en compte l'opinion citoyenne et celle des professionnels de santé, qui sont partagés, avec une grande réticence des soignants des unités de soins palliatifs, mais aussi un grand nombre de médecins qui souhaitent voir une évolution législative. Je pense que ce processus est fondamental pour la démocratie en santé. Loin de s'opposer, démocratie participative et travail législatif sont complémentaires face à des sujets aussi complexes.



Maguy Palicot, secrétaire de l'antenne des Yvelines de l'association JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie)

« La réponse humaine à la souffrance de l'autre est la présence et le lien et non le geste qui tue. »

Le Mag' : Pourquoi selon vous n'est-il pas nécessaire d'autoriser une aide active à mourir ?

Maguy Palicot : Le dispositif législatif français est probablement le plus complet au monde pour garantir le droit des patients à être respectés et à mourir soulagés, accompagnés, entourés de leurs proches sans être victimes d'acharnement thérapeutique et en étant assurés du respect de leur ultime volonté. Aujourd'hui, on peut demander une sédation profonde et continue en fin de vie, dans certains cas de douleurs réfractaires ou de soins déraisonnables. Cette sédation est définie comme un traitement qui cherche à soulager le malade en acceptant que la mort puisse survenir naturellement. Les soins palliatifs sont complémentaires des soins curatifs tout au long de la maladie, ils ne s'opposent pas. Ils sont une ressource, une aide pour vivre le temps de la maladie grave, ils ne sont pas une condamnation. Ils permettent de maîtriser la souffrance physique et l'amélioration des conditions de la fin de vie. Avant de vouloir légiférer sur l'euthanasie ou le suicide assisté, il faudrait d'abord informer sur les Directives Anticipées, des dispositions souvent méconnues du public. En outre, alors que les soins palliatifs doivent être accessibles à tous, 21 départements n'ont pas d'unité de soins palliatifs ! Pourquoi l'ouverture de ces structures n'est pas accélérée ?

Pour quelles raisons êtes-vous opposée à l'euthanasie ou au suicide assisté ?

M.P. : La mort fait partie de la vie. Est-ce en la provoquant délibérément que l'on répond à la complexité des situations en fin de vie, alors que la culture et la pratique des soins palliatifs sont insuffisantes ? L'euthanasie ou le suicide assisté est un acte brutal, sans retour et qui ne répond pas au « mal mourir », ni à l'hôpital, ni en EHPAD, ni à domicile. Cela ne lèvera pas le tabou de la mort, ni ne renforcera la solidarité avec ceux que la mort convoque. Ce n'est pas un soin. Avant d'être bénévole d'accompagnement, j'étais soignante et pour moi la mort provoquée est une action contraire à ma mission : soigner. En tant que bénévole, je me dois d'accompagner les malades en les écoutant, en les soutenant avec respect, bienveillance et humanité. Si de nouvelles dispositions - euthanasie ou suicide assisté - voient le jour, on peut craindre des élargissements ou glissements au détriment des plus vulnérables : les personnes souffrant de troubles psychiatriques, les personnes lourdement handicapées, les personnes âgées atteintes de maladies démentielles et ne pouvant s'exprimer... La réponse humaine à la souffrance de l'autre est la présence et le lien et non le geste qui tue.

Décryptage



Lumières sur le référendum kremlinois annuel

Le 26 novembre prochain, les kremlinois sont appelés à se prononcer sur l'arrêt de l'éclairage public entre 0 h 30 et 5 h 30, à l'occasion du troisième référendum Kremlinois annuel. Économie d'énergie, réduction des charges, écologie, sécurité : autant d'enjeux qui concernent l'ensemble des citoyens appelés à faire, par leur vote, un choix.

Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Nîmes, Metz, Clermont-Ferrand, Besançon... Ces dernières années, la liste des villes qui ont décidé d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit ne cesse de s'allonger. Une démarche qui séduit aussi en Île-de-France, où de multiples communes, telles que Ville-d'Avray, Meudon, Eaubonne, Franconville, ou encore Chaville, ont choisi de rejoindre le mouvement depuis un an. Selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), ce sont ainsi près de 40 % des municipalités françaises qui plongent désormais leurs rues dans l'obscurité la nuit venue.

Au Kremlin-Bicêtre, c'est au travers du référendum kremlinois annuel organisé le 26 novembre que la question « Êtes-vous favorable à l'arrêt de l'éclairage public entre 0 h 30 et 5 h 30 ? » sera tranchée par l'ensemble des habitants de la ville. « Suite aux deux premières éditions du référendum kremlinois annuel de 2021 et 2022, la municipalité a souhaité franchir une étape supplémentaire dans la mise en œuvre du processus démocratique. C'est ainsi que la possibilité a été donnée aux Kremlinois de proposer des questions afin d'alimenter la réflexion des conseils de quartier et du conseil municipal. Il en est ressorti que l'actualité de l'éclairage public au plan national a rencontré un écho parmi les Kremlinois qui justifie le recours à l'outil du référendum local », explique Jean-François Delage, le 1^{er} maire-adjoint, en charge de la démocratie locale. ▶▶▶





Des coûts de plus en plus élevés

Si tant de villes ont choisi d'éteindre leurs candélabres, c'est que la mesure répond à des enjeux pluriels. Économiques, d'abord. Pour les 13 communes dont l'éclairage public est géré par Grand-Orly Seine Bièvre les dépenses d'éclairage sont passées de 3,5 millions € à 7 millions € cette année. En cause des investissements coûteux à réaliser pour l'entretien du parc de candélabres et la hausse substantielle des coûts de l'énergie. Avec 829 points lumineux et 1 033 luminaires, l'éclairage public du Kremlin-Bicêtre consomme environ 330 000 kWh. Il faut toutefois relativiser les économies qu'une extinction nocturne entre 0 h 30 et 5 h 30 entraînerait pour le Kremlin-Bicêtre, estimées entre 10 000 et 50 000 € par an en dépenses d'électricité.

Chacun a également gardé en mémoire les événements de l'automne 2022, lorsque les tensions sur la production d'énergie électrique ont laissé planer la menace de coupures d'électricité pendant l'hiver. À cette occasion, diverses propositions ont été faites par les acteurs locaux, des villes aux régions, afin de limiter la consommation d'électricité des collectivités locales. C'est ainsi qu'au sein du Grand-Orly Seine Bièvre, la question de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit s'est posée à l'automne dernier. « Cette proposition a rencontré la désapprobation majoritaire des maires de l'intercommunalité et n'a donc pas été appliquée », constate Jean-François Delage.

Des effets positifs de l'extinction sur la biodiversité et l'environnement

Mais l'obscurité n'est pas qu'une bonne affaire financière. Selon l'Ademe, le parc d'éclairage public, qui représente près de 11 millions de point lumineux sur le territoire national, consomme 1 300 mégawatts, soit la puissance délivrée par un réacteur nucléaire de dernière génération tournant à plein régime. C'est ainsi qu'en France, l'éclairage public émet 670 000 tonnes de CO₂ par an. À la question de l'émission de gaz à effet de serre s'ajoute également le sujet de la pollution lumineuse, qui, avec l'occultation du ciel, gêne la vie des animaux nocturnes. « 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit, abonde Geneviève

Etienne, l'adjointe en charge de l'écologie populaire et de la nature en ville. En réduisant drastiquement les poches d'obscurité sur un territoire donné pendant la nuit, on réduit d'autant les dimensions de leur territoire de chasse ainsi que les espaces nécessaires à leur reproduction ». Conséquence : avec les pesticides, la pollution lumineuse représente l'une des principales causes du déclin des insectes. Un phénomène qui pourrait paraître anecdotique si les insectes ne constituaient pas les premiers pollinisateurs de la plupart de nos cultures, qui servent également à nourrir les animaux que nous mangeons.

« Notre cerveau a aussi besoin d'une alternance entre

« L'actualité de l'éclairage public au plan national a rencontré un écho parmi les Kremlinois qui justifie le recours à l'outil du référendum local. »

Jean-François Delage,
1^{er} adjoint au maire, chargé de l'éducation

« Notre cerveau a besoin d'une alternance entre le jour et la nuit qui correspond à un cycle naturel de l'organisme, qui nous donne droit au repos, au silence, à l'obscurité. »

Geneviève Etienne,
adjointe au maire, chargée de l'écologie populaire

le jour et la nuit qui correspond à un cycle naturel de l'organisme, qui nous donne droit au repos, au silence, à l'obscurité », renchérit Geneviève Etienne qui souligne qu'en France, 80 % de la population n'est plus en capacité d'observer la voûte céleste à cause de l'éclairage public.

La question de la sécurité

Lorsque la question d'une éventuelle extinction des luminaires vient à tomber dans les conversations, un sujet s'invite systématiquement dans le débat : celui de la sécurité. Nombreux sont en effet ceux qui craignent que les délinquants profitent de l'obscurité pour multiplier cambriolages et agressions. Et le phénomène n'est pas récent. En 2015 déjà, une étude Ipsos révélait que 91 % des sondés étaient attachés à l'éclairage public afin de sécuriser

les déplacements nocturnes, mais aussi pour renforcer les conditions de sécurité le soir et la nuit.

Les citoyens ne sont d'ailleurs pas les seuls à établir un lien entre obscurité et insécurité. Si l'on remonte le fil de l'histoire de l'éclairage public en milieu urbain, celui-ci visait surtout, à

l'initiative des édiles, à répondre à l'insécurité des rues la nuit, pour en finir avec les fameux coupe-gorges. En 1318, à Paris, la première lanterne installée à la Tour de Nesle (aujourd'hui disparue) avait précisément été accrochée à la suite de l'agression d'un juge. Avec la généralisation de l'éclairage public à partir du XVIII^e siècle, un développement sans précédent de la vie nocturne s'est opéré dans les espaces urbains. Affranchis de l'obscurité, les habitants se sont peu à peu habitués à mener leurs activités nocturnes en toute tranquillité et sécurité. Un sentiment corroboré par les travaux de recherche de Sophie Mosser, dont la thèse en urbanisme « *Éclairage et sécurité en ville* » fait référence en la matière. « *La croyance que l'éclairage et la sécurité vont de pair, y explique l'universitaire, est aujourd'hui fortement ancrée dans l'opinion publique. L'idée est largement répandue que l'éclairage urbain a un effet potentiel à la fois sur la criminalité effective et sur la peur du crime (sentiment d'insécurité)* ».

Pour autant, ces craintes ne seraient pas forcément accompagnées dans les faits puisqu'il n'existe aucune étude établissant clairement un lien de causalité direct entre extinction de l'éclairage et hausse de la criminalité.

Intervention des forces de l'ordre

En dépit de cette absence de preuves, un consensus s'est dégagé entre chercheurs et élus locaux quant à la nécessité d'entretenir un bon niveau d'éclairage public afin de maintenir l'ordre public la nuit. Chacun comprend en effet que les interventions nocturnes de la Police sont facilitées par un bon niveau d'éclairage qui permet notamment l'identification des auteurs de délits. Comme le rappelait le ministère de l'intérieur à la question écrite du sénateur Olivier Rietmann, le 6 octobre 2022 : « *Il va de soi que les forces de l'ordre sont en capacité d'intervenir et d'agir efficacement en milieu urbain comme en milieu rural, quelle que soit la nature des éclairages. Il n'en demeure*

pas moins que l'organisation de l'espace public (bâti-ments, équipements publics, etc.) est un des paramètres qui permet de prévenir la commission d'infractions et de faciliter l'intervention des forces de l'ordre, mais aussi celle des services de secours. » Au Kremlin-Bicêtre, l'extinction de l'éclairage public rendrait inopérantes durant la nuit les 50 caméras de vidéo-protection installées dans l'espace public et reliées au Centre de supervision urbaine (CSU).

« L'arrêt de l'éclairage public est une question bien difficile à trancher, note Vivianne, une Kremlinoise rencontrée sur le marché. D'un côté des dépenses d'électricité en moins, un gain pour la nature ; de l'autre des problèmes de sécurité... A vrai dire, je ne sais pas encore ce que je vais voter ». Indécise, elle promet néanmoins, non sans malice, de venir aux conseils de quartier des 15, 16, et 17 novembre, afin de se forger sur la question « une opinion éclairée » ! Pour vous permettre de vous faire votre opinion en faveur du oui ou du non au référendum du 26 novembre 2023, la ville, à la demande d'habitants, met en place une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public les nuits du mercredi 15 au dimanche 19 novembre inclus de 0 h 30 à 5 h 30. —

1 033

luminaires au Kremlin-Bicêtre

330 000

kWh consommés

100 000 €

de dépenses pour l'éclairage public

40 %

des villes françaises éteignent leur éclairage la nuit



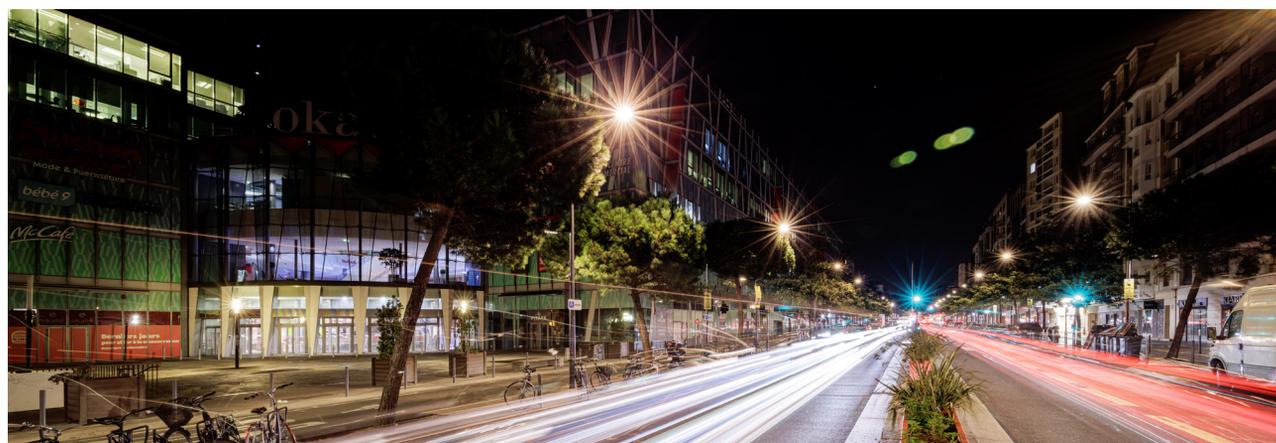
Extinction de l'éclairage : l'exemple de Chaville

Nuit noire sur Chaville. Depuis le 15 octobre 2022, comme nombre d'agglomérations franciliennes, la mairie de Chaville (Hauts-de-Seine) a décidé d'éteindre l'éclairage public sur la totalité de ses rues de 1 h à 5 h du matin, horaires qui correspondent à l'arrêt des trains sur les trois gares que compte la commune. Plus qu'un symbole, l'extinction de l'éclairage public chavillois traduit la volonté municipale de limiter les dépenses d'énergie, tout en réduisant l'impact de l'éclairage nocturne sur l'environnement. Une préoccupation importante pour une ville dont la moitié du territoire est couverte de forêts.

« À l'origine, j'avoue que je n'étais pas très favorable à l'extinction de l'éclairage, principalement pour des raisons de sécurité. Mais le contexte économique et géopolitique m'a fait changer d'avis », reconnaît Jean-Jacques Guillet, maire Divers droite de Chaville.

Pourtant, depuis l'adoption de la mesure, il y tout juste un an, les craintes de l'édile concernant d'éventuels problèmes de sécurité, se sont dissipées. « Quelques personnes se sont montrées réticentes sur le sujet, explique-t-il, mais, en douze mois, je n'ai pas eu plus d'insécurité, de cambriolages, d'attaques aux biens ou aux personnes, ni de hausse du nombre d'accidents. En fait, les Chavillois s'y sont habitués sans problème et j'ai reçu plus de lettres de félicitation que d'incompréhension ».

Seule exception à cette règle appelée à durer, les émeutes de début juillet dernier, qui ont contraint la Ville à rallumer les réverbères « à la demande de la Police, pour faciliter leurs déplacements ». Depuis, à Chaville, plus rien ne s'oppose à la nuit...



Qu'en pensent les Kremlinois ?

« D'un point de vue sécuritaire, je suis plutôt défavorable à la mesure, surtout dans certains endroits comme la place Victor-Hugo. L'obscurité pousse souvent certaines personnes à stagner pour être invisibles. Si c'est pour une histoire de pollution, celle-ci vient plutôt des bureaux et des magasins allumés toute la nuit, alors que ça ne sert à rien ni à personne ! Je pense qu'on devrait au moins laisser un réverbère allumé sur deux, mais tout éteindre, non ! »



César, 41 ans



« Eteindre les lampadaires la nuit ? C'est pas mal comme idée ! Ça ferait des économies d'électricité, et les économies, on en a bien besoin : le prix de l'énergie est de plus

en plus élevé ! Et puis, est-ce que c'est nécessaire d'avoir des lumières allumées toute la nuit ? Il faudrait peut-être, à la limite, laisser un lampadaire allumé sur deux pour les gens qui travaillent la nuit, mais sinon... Je comprends le sentiment d'insécurité que ça peut générer, mais, pour ma part je ne le ressens pas. »

Laurence, 56 ans

« Je serais d'accord avec la mesure d'un point de vue économique et écologique, mais les horaires me semblent exagérés. Il faudrait plutôt couper la lumière entre 1 h et 5 h du matin, pour permettre aux gens qui travaillent tard de rentrer chez eux. Personnellement, je fais du tennis de table en club et il m'arrive de rentrer vers 1 h ou 2 h du matin quand j'ai un match à l'extérieur. Avoir des rues totalement obscures, ce serait gênant. On peut tomber et ça peut retarder l'arrivée des secours. Moi, personnellement, le noir ne me fait pas peur, mais je comprends que ça puisse effrayer certaines personnes. »



Michel, 76 ans



« Je suis favorable à l'extinction de la lumière la nuit. Ça fait faire des économies à la ville et nous sommes dans une période de sobriété. Et puis, c'est écologique, ça permet de

faire baisser l'émission des gaz à effet de serre. La sécurité, malgré tout, ça reste un problème. Je ne pense pas que la suppression de la lumière augmenterait beaucoup l'insécurité, mais ça ferait probablement augmenter le sentiment d'insécurité chez certaines personnes, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Je voterais pour ! »

René, 85 ans

« Je suis pour cette mesure. Dans ma vie courante, j'essaie d'avoir des gestes écologiques, comme éteindre la lumière derrière moi. La ville doit en faire autant ! C'est pas Versailles, ici ! Laisser les lumières allumées toutes la nuit alors qu'il n'y a personne dans les rues, c'est dépenser de l'argent et de l'énergie pour rien ! La sobriété, ça doit être la règle absolue. Quant à la sécurité, ce n'est pas le problème. J'habite la ville depuis 10 ans, je n'ai jamais eu de problème et ma femme non plus. Eteindre les lampadaires, ça changera juste nos habitudes. »



Guillaume, 43 ans



« Je suis totalement contre ! La lumière fait partie de la vie et il faut penser à ceux qui travaillent la nuit. L'obscurité, franchement, c'est pas rassurant. Et puis, je pense que

ça peut générer plus d'agressions et d'accidents de la route, parce que les voitures ne verront les piétons qu'au dernier moment. Plutôt que de tout éteindre, on pourrait trouver d'autres solutions pour faire des économies, comme installer des ampoules LED ou des lumières qui s'allument quand les gens passent. Comme ça, on aurait moins peur. »

Fanta, 65 ans

IL N'Y QUE DES **BONNES RAISONS**
DE CONSOMMER **BIO**, MÊME LE **PRIX** !



Ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 20h00
et le dimanche
de 9h30 à 12h45

biocoop
| Kremlin-Bicêtre

41 AVENUE DE FONTAINEBLEAU
Parking gratuit Okabé (1h30) à 1 min.

f @biocoopkb
www.biocoopkremlinbicetre.fr



COMMERÇANTS, ARTISANS
si vous désirez paraître dans ce magazine,
cet emplacement vous est réservé.
Contactez-nous au : **06 25 23 65 66**
M. Thierry COHEN :
studioparis@micro5.fr

l'aide à domicile
ADHAP



ADHAP
présent plus
que jamais
aux côtés
des plus
fragiles.

Centre ADHAP
Val de Marne Ouest
adhap94d@adhap.fr
01 41 98 79 60
122 Avenue Henri Barbusse
94240 L'HAY-LES-ROSES

Vous souhaitez rejoindre notre équipe ?

Postulez sur adhap.fr ou déposez votre CV et votre lettre de motivation !



*J'ai pris un tournant
professionnel, mais
je suis restée dans le
monde de la maternité,
mon premier amour*



LÉA LANGLET

Le changement dans la continuité

Après plusieurs années dans le domaine médical, en tant qu'auxiliaire puéricultrice et infirmière en salle de naissance, Léa Langlet a entrepris une reconversion professionnelle en créant sa propre marque de vêtements pour femmes enceintes et allaitantes. Un nouveau monde pour la jeune femme qui ne lui est pas totalement étranger non plus.

Son accent est léger. Pour ne pas dire imperceptible. Et pourtant, Léa Langlet est une fille du Nord, une vraie. « Dans ma famille, on est d'authentiques Ch'tis », rapporte celle qui est née à Calais en 1987, y a grandi et a été élevée par des parents eux-mêmes Calaisiens. Même s'il est impossible de détecter la moindre trace d'accent ch'nordiste, son caractère, en revanche, a fortement été imprégné par son vécu dans les Hauts-de-France.

Obligée de grandir

Née d'une mère auxiliaire puéricultrice et d'un père travaillant dans les trains de nuit, Léa Langlet se souvient d'une enfance heureuse, où elle grandit proche de sa grande sœur Marina, de trois ans son ainée. Les deux sœurs sont toutefois séparées lorsque la famille découvre

la leucémie de Marina, contrainte d'aller à Lille pour être hospitalisée. « Ça a été très dur », confie Léa qui avait alors 7 ans. Malgré la centaine de kilomètres qui les séparent, Léa lui rend visite de temps à autre. « Quand j'allais la voir, on me disait qu'il fallait faire attention avec les microbes, se rappelle-t-elle. On me présentait ça sous forme de jeu, pour dédramatiser la situation ». La jeune fille ne saisit pas bien la gravité de l'état de santé de Marina. Lorsque la maladie finit par l'emporter, trois ans plus tard, Léa peine toujours à réaliser. « À 10 ans, on ne comprend pas vraiment ce qu'est la mort. On le vit avec beaucoup de distance presque comme un spectateur », explique-t-elle, la voix nouée par l'émotion. Confrontée à un tel drame si jeune, Léa a dû grandir plus vite que les autres. « Au collège, je me sentais

différente de mes camarades, un peu en décalage. Plus mature aussi », se souvient-elle. Adolescente, elle apprend vite à être autonome et doit également s'occuper de sa mère, dévastée par le décès de sa fille. « Devant elle, je m'empêchais de pleurer jusqu'à m'en bruler la gorge, parce que je ne voulais pas l'attrister davantage. J'étais devenue, par force, l'adulte de la maison », conclut-elle.

Naissance d'une vocation

Au lycée, Léa se découvre une passion pour les métiers du soin, tout particulièrement ceux touchant les nourrissons. « J'adorais aller voir ma mère sur son lieu de travail, à la maternité, témoigne la Calaisienne. J'ai tout de suite accroché avec les bébés ! J'ai le contact facile avec eux et puis, moi, les nouveau-nés m'apaisent ». Après une formation d'auxiliaire puéricultrice en 2006, la jeune femme est recrutée en salle de naissance à l'hôpital de

Calais. « Dans ce service, on s'occupe bien sûr des nouveau-nés, mais on accompagne aussi les mères. C'est la prise en charge dans sa globalité qui m'a vraiment plu, témoigne Léa. En outre, on vit des moments très forts. On a une relation courte mais intense avec les mamans ». Après avoir été témoin de tant d'accouchements, c'est au tour de Léa de donner la vie, avec la naissance de son fils Mathias, en 2008, alors qu'elle n'a que 21 ans. « L'arrivée de mon fils a encore renforcé mon impression d'être en avance sur mon âge, assure-t-elle. Tu dois t'occuper de quelqu'un, tu as des responsabilités, donc forcément, ça te fait grandir ». Cette fois-ci, Léa devient vraiment l'adulte de la maison.

Des conditions de travail dégradées

En 2013, Léa quitte sa ville natale pour s'installer au Kremlin-Bicêtre, où elle retrouve Amaury, son conjoint rencontré deux ans plus tôt. Elle rejoint alors le service de salle de naissance de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière en tant qu'auxiliaire puéricultrice. Toutefois, en 2015, la néo-Kremlinoise entame une formation pour devenir infirmière. « J'avais envie de découvrir autre chose, explique-t-elle. Quand on est infirmière, on est plus dans le soin et dans la technique médicale qu'en tant qu'auxiliaire ». Toutefois, Léa ne se retrouve pas totalement dans ce nouveau poste qu'elle débute en 2018. « J'ai perdu une partie des liens affectifs que j'avais avec les mamans et les petits », regrette la jeune femme. En outre, les conditions de travail se dégradent drastiquement. « On nous obligeait à travailler à la chaîne, rapporte Léa. On n'avait pas les moyens de s'occuper correctement de nos patients ». Son conjoint la voit rentrer tous les soirs, insatisfaite et fatiguée, alors que le couple doit gérer l'arrivée de leur fille, Lola, en 2020. Le Covid-19 ne fait qu'empirer cette surcharge de travail et aggrave le mal-être professionnel de Léa. C'est la goutte de trop.

Un virage en droite ligne

En 2021, Léa démissionne dans l'optique de créer sa propre marque de vêtements pour femmes enceintes et allaitantes. « Je ne trouvais pas de vêtements d'allaitement pratiques, jolis et éthiques. Donc j'ai décidé de les faire moi-même, sourit l'ex-infirmière de 36 ans. J'ai pris un tournant professionnel mais je suis restée dans le monde de la maternité, mon premier amour ». Un virage en droite ligne donc. Neuf mois plus tard, en 2022, elle accouche de « son troisième bébé » et sort sa première collection avec des vêtements éco-responsables et fabriqués en France, s'il vous plaît ! Alors qu'elle ne connaissait rien au monde de la mode, Léa s'éclate aujourd'hui à la tête de sa marque, Mat'lolo. « Je discute régulièrement avec les mamans qui me commandent des vêtements. J'ai retrouvé ce lien humain qui me manquait tant ! » ■

Repères :

1987 :

Naissance à Calais (Pas-de-Calais)

2007 :

Auxiliaire à l'hôpital de Calais

2013 :

Arrivée au Kremlin-Bicêtre

2015 :

Infirmière à la Pitié Salpêtrière

2022 :

Lancement de sa marque, Mat'lolo

L'aide à domicile sur-mesure

Réseau national d'aide à domicile
pour les personnes âgées



Aide
à l'autonomie



Aide
aux repas



Accompagnements



Aide
ménagère

01 84 04 05 80

8, rue Georges Le Bigot
94800 VILLEJUIF



petits-fils.com



**CHOISISSEZ UN
MÉTIER QUI A
DU SENS**

LES PAVEURS DE MONTROUGE RECRUTENT :

- ▶ Ouvriers routiers
- ▶ Maçons VRD
- ▶ Conducteurs d'engins
- ▶ Géomètres-projeteurs

Postes à pourvoir à Villejuif,
en CDI et contrat d'apprentissage.

Les Paveurs de Montrouge sont
spécialisés dans les infrastructures
de transport et les aménagements
urbains. L'entreprise compte
aujourd'hui 80 employés et fait
partie du groupe VINCI.

Contactez-nous : 01 43 90 11 70
villejuif@paveurs-de-montrouge.fr
25 rue de Verdun, 94 800 Villejuif



Label Popotte, la cuisine roulante du Kremlin-Bicêtre

Depuis le début de l'année, derrière le camion vert-pomme de son food truck, David Petiot prépare des burgers consistants avec des produits bios et locaux. Présent sur l'emplacement du marché le mercredi soir et le jeudi midi, il consacre désormais son temps à la cuisine après avoir travaillé plus de 20 ans sur le marché de Rungis. Son but : offrir aux habitants une autre façon de manger.

Chez Label Popotte, le food truck du kremlinois David Petiot, on cuisine local et dans le respect de l'environnement. La viande vient de Rungis, les pommes de terre de Seine-et-Marne, le pain d'une boulangerie kremlinoise, les fruits du marché et les sauces sont faites maison. Présent sur la ville le mercredi de 18 h à 22 h sur la place de la Comète et le jeudi de 10 h à 14 h devant le parc de Bicêtre, l'homme de 47 ans a la réputation de préparer des burgers consistants. « Ma motivation, c'est de donner aux clients la volonté de mettre deux euros de plus pour manger mieux. Il y a tout un travail relationnel à faire pour les fidéliser », explique le propriétaire qui a débuté sa nouvelle aventure au mois de janvier dernier.

Huit burgers figurent à la carte de son menu : « le Classique », « le Parfait », « le Montagnard », « le Savoureux », « le Poulet », « l'Auvergnat » et « l'Italien », ainsi que « le Veggie », avec son steak végétal. David Petiot propose aussi des frites fraîches « cuites deux fois », des desserts faits maisons, des jus de fruits artisanaux et de la bière bio locale, le tout pour des formules complètes allant de 11 à 17 euros. « Il y a beaucoup de fast-foods sur la ville. L'idée, c'est donc que je me démarque d'eux en proposant des produits locaux et des burgers d'une gamme plus élevée par rapport aux sandwiches traditionnels. Beaucoup de clients viennent me revoir en me disant qu'ils ont adoré et qu'ils n'avaient plus faim. C'est une énorme satisfaction ! », confie le chef d'entreprise, qui précise utiliser des emballages recyclables, allant ainsi au bout de sa logique écologique.

« Retrouver un côté humain »

Avant de se lancer en cuisine, le gérant de Label Popotte a travaillé 20 ans sur le marché de Rungis, dont 15 ans comme responsable qualité d'un grossiste de fruits et légumes. Lassé par la vie en entreprise, il souhaitait changer de mode de vie, en réalisant un rêve vieux de 30 ans : « J'avais envie de retrouver un côté humain. L'avantage d'avoir un food truck, c'est de pouvoir assouvir ma passion pour la cuisine, tout en ayant des échanges avec les clients. Ça crée du contact, j'aime beaucoup ce concept de cuisiner devant le client. Et puis, avec



le camion, il y a un côté nomade qui me plaît bien », indique-t-il.

Une formule qui, pour le moment, rencontre le succès. Sa clientèle se fidélise et son chiffre d'affaires est croissant malgré des difficultés liées à l'inflation. « Quand je me suis lancé, il y avait un climat anxieux à cause de l'augmentation des prix de l'électricité. Mais si je dois tirer un bilan sur ma première année, il est très positif », commente le commerçant. Néanmoins, David Petiot n'est pas totalement confiant pour l'avenir à long terme de son « restaurant ambulante ». En cause, bien-sûr, l'inflation dont il pointe les conséquences sur le pouvoir d'achat de ses clients.

Attaché au Kremlin-Bicêtre

Kremlinois depuis 2015 et père de deux enfants, David Petiot s'est impliqué dans le quotidien de la ville qu'il a appris à aimer, au point de devenir, un temps, président de la crèche parentale Les Petits Cailloux. Devenu en quelques années une figure reconnue de la vie associative, c'est sans doute son sens de la proximité et son investissement local qui vont faciliter l'implantation de sa nouvelle entreprise de restauration au cœur de sa ville. Et dix mois après son lancement, David aimerait aller encore plus loin, en participant aux événements festifs de la municipalité. Festival de l'écologie populaire, 14 juillet, Art'Dentes, ou le Forum des associations... Autant de rendez-vous susceptibles d'étendre la renommée de Label Popotte au sein du Kremlin-Bicêtre. « J'ai beaucoup travaillé sur cette éventualité, notamment pendant les un an et demi que j'ai passé à concevoir la création de mon food truck », avoue-t-il. Objectif affiché : régaler de plus en plus de Kremlinois. —



Label Popotte

Place de la Comète le mercredi de 18 h à 22 h
Parc de Bicêtre le jeudi, de 10 h à 14 h

« Les associations ont besoin de soutien pour réaliser leurs actions »



Depuis l'an dernier, la banque Crédit Mutuel est le partenaire privilégié des associations Kremlinoises. Après un appel à manifestation d'intérêt lancé par la ville à la demande des associations locales pour faire baisser les frais bancaires, le Crédit Mutuel a été labellisé par la commune. Alors que la banque lance une offre « 100% gratuite » en direction des associations, *Le Mag'* est allé à la rencontre d'Isabelle Povia, directrice de l'agence du Kremlin-Bicêtre, pour en savoir un peu plus.

Le Mag' : En quoi consiste l'offre bancaire « 100% gratuite » ?

Isabelle Povia : À partir du 7 septembre 2023, les associations culturelles, sportives et de loisirs de proximité seront exonérées à 100 % de tous les frais de fonctionnement liés à la gestion de leur compte. Concrètement, les associations éligibles seront dispensées de frais pour bénéficier des services dont elles ont besoin au quotidien afin d'assurer leurs missions : tenue de compte, carte bancaire, banque à distance, assurance, moyen de paiement. Cette exonération est offerte à la soixantaine d'associations kremlinoises déjà clientes de la Caisse de Crédit Mutuel du Kremlin-Bicêtre. Notre offre solidaire est également ouverte à toutes les autres associations qui souhaitent devenir clientes, avec toujours un conseiller dédié.

Pourquoi proposer une offre bancaire 100 % gratuite aux associations ?

I. P. : Les associations de proximité ont besoin de soutien pour pouvoir réaliser leurs actions de cohésion sociale dans les territoires. Car le monde associatif subit de plein fouet la baisse des subventions et les conséquences de l'inflation. L'engagement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en tant que partenaire bancaire majeur des associations, est de renforcer son soutien à ce secteur grâce au Dividende Sociétal. Créé au début de cette année, le Dividende Sociétal consiste à affecter chaque année 15 % du

résultat brut de notre groupe au financement de projets de transformation environnementale et solidaire au plus près des territoires. En 2023, ce seront ainsi 523 millions d'euros qui vont être redistribués. En partageant la valeur autrement, nous entendons mettre la performance au service de l'utilité collective.

Quels sont vos objectifs avec cette nouvelle offre ?

I. P. : Après avoir offert notre solution d'encaissement de cotisation Pay Asso et l'assurance responsabilité civile des dirigeants bénévoles, nous franchissons une étape supplémentaire avec cette offre solidaire. C'est une belle façon de poursuivre notre engagement auprès des associations culturelles, sportives et de loisirs de proximité. Notre enquête exclusive, menée par Ipsos pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale en août dernier, le confirme : près de 2 français sur 5 sont membres d'au moins une association. Notre volonté est d'accompagner le dynamisme de ces vocations et le rôle positif de l'engagement associatif. Et c'est particulièrement vrai pour la Caisse de Crédit Mutuel Le Kremlin Bicêtre – Gentilly très active auprès de l'ensemble des acteurs du monde associatif de la Ville.

Viv' Asso

Abonnez-vous à la newsletter associative



Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre Séance du 19 octobre 2023

Vœu relatif aux attaques terroristes perpétrées sur le territoire israélien et aux actes de guerre qui s'ensuivent.

Vœu présenté par Jean-Luc Laurent et les groupes « Le Kremlin-Bicêtre en Commun », « Pour une Ville qui nous rassemble PCF et Tous Citoyens », « Groupe Socialiste », « Génération Ecologique et Sociale ».

Samedi 7 octobre au matin, le mouvement islamiste et terroriste du Hamas a lancé une attaque sanglante sur le territoire Israélien. Cinq mille roquettes ont été tirées au petit jour et des dizaines de commandos ont traversé la frontière pour se livrer à d'innombrables atrocités. Le bilan de cette attaque est lourd : plus de 1 400 morts, essentiellement civils, plus de 2 000 blessés dont beaucoup n'en réchapperont pas et des centaines d'otages enlevés qui sont aujourd'hui menacés d'exécution et dont certains sont d'ores et déjà décédés.

Nous condamnons avec une fermeté absolue et sans réserve ces actes d'une barbarie comparable à celle de l'État Islamique et menés par des terroristes qu'inspire la même idéologie ayant conduit sur notre sol aux attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper-Cacher, du Bataclan, de Nice, à l'exécution d'Arnaud Beltrame, du père Hamel, de Samuel Paty et, il y a moins d'une semaine, de Dominique Bernard, professeur au lycée Gambetta-Carnot à Arras.

Si le droit d'Israël à se protéger et à se défendre contre un mouvement terroriste qui poursuit l'objectif de l'anéantir est légitime, nous condamnons la violence des représailles qui s'exercent contre les Gazaouis et qui ont entraîné la mort de plus de 2 500 personnes dont une majorité de civils innocents.

Notre soutien plein et entier envers le peuple israélien ne saurait être assimilé à un soutien au Gouvernement d'extrême droite conduit par M. Benyamin Netanyahu qui, par son soutien à une politique mortifère de colonisation des territoires palestiniens, alimente un conflit inextricable entre deux peuples condamnés à être voisins et qui doivent trouver, avec l'ONU, le chemin d'une coexistence pacifique entre l'État d'Israël et un État palestinien.

Aujourd'hui, alors que se développe une terrible guerre, nous ne pouvons qu'exhorter les belligérants à la paix, à revenir à la table des négociations qu'ils ont quittée depuis trop longtemps, laissant pourrir un conflit qui prive le peuple palestinien d'avenir en le livrant aux mains d'organisations terroristes comme le Hamas – armé et soutenu par le Hezbollah et la République Islamique d'Iran – et qui fait planer une menace permanente sur la sécurité d'Israël, du Proche-Orient et du monde.

La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour retrouver l'esprit de concorde qui avait conduit aux accords d'Oslo en 1993, afin que l'espoir d'une paix que les peuples israélien et palestinien appellent à corps et à cri, souffle à nouveau sur Israël et la Palestine.

Adopté par 25 voix pour et 7 abstentions par les groupes « Le Kremlin-Bicêtre en Commun », « Pour une Ville qui nous rassemble PCF et Tous Citoyens », « Groupe Socialiste », « Génération Ecologique et Sociale », « Kremlin-Bicêtre en avant, radical et écologiste ».

Les groupes « Ensemble changeons le KB » et « Groupe écologiste et citoyen du Kremlin-Bicêtre » se sont abstenus.

6/7 – Robert Desnos (1900-1945)

Si l'histoire a d'abord retenu le poète prématurément disparu, Robert Desnos eut une vie et une œuvre plus éclectique, ouverte aux formes artistiques nouvelles dont la profusion a pu nuire parfois à la postérité. Une école maternelle lui rend hommage au Kremlin-Bicêtre.

Né avec le siècle, en 1900, à Paris, le jeune Robert Desnos passe son enfance dans le quartier des Halles où son père est mandataire en volailles. Défiant le vœu paternel qui aurait voulu le voir dans le commerce, après son brevet élémentaire obtenu en 1916, il exerce différents petits métiers avec la volonté d'acquérir une indépendance financière. Élève médiocre, il éprouve néanmoins une attirance pour la littérature. Les affres de la Grande Guerre font naître en lui un pacifisme forcené.

Franc-tireur du Surréalisme

Ses premiers poèmes, qui paraissent dès 1918, le font remarquer auprès des milieux littéraires d'avant-garde « dadaïstes », précurseurs du Surréalisme. Après son service militaire, il participe au groupe réuni autour d'André Breton, le « Pape » du mouvement, promis à une postérité encore imprédictible à l'époque. Il participe notamment aux expériences de sommeil hypnotique lors desquelles les participants se livrent à des exercices d'écriture automatique. En 1924 paraît *Deuil pour deuil*, son premier récit poétique, puis, en 1925, *La Liberté ou l'Amour*, qui sera condamné en justice pour obscénité. Se jugeant souvent moins cultivé que les autres membres du groupe dont la plupart ont fait des études supérieures, ce sentiment, ajouté à une activité professionnelle journalistique qui l'occupe essentiellement à partir de 1926, vont l'éloigner alors des surréalistes. Il se défie de l'engagement politique croissant de ceux-ci au côté du mouvement communiste, dont il redoute l'aliénation de l'indépendance et du sens critique.

Nouvel horizon, nouvelles créations

Au tournant des années trente, la mouvance surréaliste est en crise et André Breton est sujet à de vives critiques. Desnos, lui, poursuit son chemin qui le mène à rencontrer notamment Youki Foujita, femme du peintre japonais du même nom. Ce dernier, rejoignant son Japon natal, confie alors son épouse à Desnos avec laquelle il vivra une liaison éphémère. Ses activités créatives se multiplient avec son entrée à la radio en 1932. Il continue d'écrire, produit des dizaines d'articles sur la musique, des scénarios de cinéma ou des albums pour enfants.

Son refus de mélanger poésie et politique ne l'empêche pas de s'impliquer dans le mouvement intellectuel contre le fascisme ou de soutenir les Républicains espagnols. L'assassinat du poète Garcia Lorca par les franquistes le marque durablement.

L'âme poétique de Résistance

Mobilisé en 1939, il est de retour à Paris en 1940 où il travaille comme rédacteur à *Aujourd'hui*. Compte tenu de la



censure de l'occupant, il se limite à écrire de façon irrégulière et en quasi anonyme des rubriques littéraires ou musicales sans portée idéologique collaborationniste.

Si Desnos ne s'est pas jusqu'alors engagé dans les mouvements politiques de son temps comme l'ont fait Aragon ou Eluard, sa poésie reste marquée par un vif sentiment social et humaniste. Le choc de la défaite et le poids de l'Occupation le pousseront dans les bras de la Résistance. Aragon décrit bien comment le traumatisme et l'urgence du combat forgent, en ce temps-là, une âme nouvelle aux poètes.

Membre du réseau Agir à partir de 1942, Desnos transmet des informations à la Résistance et publie des poèmes dans des revues clandestines. Il intègre aussi l'équipe pionnière des Éditions de Minuit, clandestines elles aussi, créées par Vercors, l'auteur du *Silence de la mer*. Desnos retrouve dans le Paris occupé les sources d'une poésie de combat afin d'exhorter ces *Cœurs qui haïssaient la guerre*. Les *Couplets de la rue Saint Martin* ou *Le veilleur du Pont au Change* s'inscrivent parmi les plus beaux poèmes qu'ait inspirés la Résistance.

Arrêté en février 1944 par la Gestapo, interné à Compiègne puis déporté à Buchenwald, Desnos meurt du typhus au camp de Terezin en juin 1945, quelques jours après la libération du camp.

Avec *Robert le diable*, sur des paroles de Louis Aragon, Jean Ferrat chante et immortalise, quelques années plus tard, le souvenir de Robert Desnos. ■

Pharmacies de garde

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

PHARMACIE DE LA PORTE D'ITALIE
3, rue Fernand Widal
75013 Paris
01 45 85 44 48

SAMEDI 11 NOVEMBRE

PHARMACIE DAKHLI
11 Av. de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 46 71 29 48

DIMANCHE 12 NOVEMBRE

GRANDE PHARMACIE IVRY
CONFLUENCE
37, rue Mirabeau
94200 Ivry-sur-Seine
01 46 72 26 95

DIMANCHE 19 NOVEMBRE

PHARMACIE PRINCIPALE DU KB
46, Av. de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 46 58 07 17

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

PHARMACIE ISSOUFALY
16, ter Bd. Chastenot de Gery
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 47 26 00 53

MERCREDI 3 DÉCEMBRE

PHARMACIE OKABE
57, Av. de Fontainebleau BP 60
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 46 58 28 06

Vos élus vous reçoivent

Les adjoints et conseillers municipaux délégués vous reçoivent sur rendez-vous en composant le : 01 45 15 55 55 ou en écrivant à : secelus@ville-kremlin-bicetre.fr

Vos élus vous reçoivent chaque samedi de 9h30 à 12h en mairie.

Les permanences citoyennes se déroulent également par téléphone en composant le : 01 45 15 55 55

Prochaines permanences citoyennes :

- 4 novembre
- 18 novembre
- 25 novembre
- 2 décembre

Le carnet

DU 15 SEPTEMBRE
AU 14 OCTOBRE 2023

ILS SONT ARRIVÉS

- Zahwa BACCARI
- Korotoumou CISSE
- Mehdi GUASSAB
- Lilia DAOUD
- Janna KADHI
- Jeanne MERCADAL
- Tom ROBERT
- Lassana SAKHO
- Najet SMITI
- Clément VATINEL CHAMPOLLION
- Oscar VERNEJOU
- Mariama DIALLO
- Isra BENCHIKH
- Noan CARCAULT
- Christophe DJABALI
- Abenezzer GALILA

ILS SE SONT DIT OUI

- Ali BRIKI & Christel RAYNAUD
- Alexandre ALVES & Sophie LIM
- Nabil CHARCHOUI & Zohra FER-CHICHI
- Joël GRIFFAULT & Ekaterina NALETOVA
- Belgacem HELLOU & Seryne MSALLEM
- Roman HRYTSENKO & Marina NOVOSELOVA
- Alain HÉLIÈS & Maria DO RIO
- Nabil KASSIOUI & Meryem LAHCEN

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Jacqueline VEYRETOU
- Bahdja ZOUAGHI
- Adeline BRETON
- Patrick DELANNAY
- Albert ELFASSY
- Jeannine HÉLAINE veuve SIMON
- Azeddine KADDOUR
- Anja KANCEL
- Luisa MARTIN ESQUILICHEZ épouse BARDIN

LA VILLE RECRUTE

- ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS H/F
- GESTIONNAIRE DES ASSEMBLÉES, DE LA SÉCURISATION DES ACTES ET DES ASSURANCES H/F
- TRAVAILLEUR SOCIAL H/F
- AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE H/F
- AGENT DES ÉCOLES H/F
- JARDINIER H/F

Retrouvez l'ensemble des annonces et candidatez sur kremlinbicetre.fr, rubrique « Offres d'emploi ».

TRAVAUX

- **RUE BENOIT-MALON :**
Travaux d'assainissement et de requalification de la voirie. La circulation sera modifiée par déviation ou par alternat. Fin prévisionnelle des travaux : le 5 janvier 2024.
- **RUE DU GÉNÉRAL LECLERC, RUE ROSSEL ET AVENUE DE VERDUN LAZARE-PONTICELLI :**
Jusqu'au 7 décembre 2023, la chaussée sera rétrécie et la circulation modifiée en raison des travaux de raccordement du CHU.
- **AVENUE DU DR. ANTOINE-LACROIX, ANGLE DU SQUARE JULES-GUESDE, AINSI QUE RUE DU PROFESSEUR BERGONIÉ :**
Réduction de la voie de circulation en raison de la pose d'un point d'eau incendie jusqu'au 24 novembre.
- **13/15, RUE BABEUF :**
La démolition de 4 bâtiments oblige à une modification du stationnement et de la circulation, et ce, jusqu'au 8 novembre 2023.



APPEL À CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DES SENIORS

Plusieurs sièges du Conseil consultatif des retraités sont à pourvoir. Si vous souhaitez en faire partie pour participer à l'amélioration des conditions de vie des retraités, vous pouvez faire acte de candidature en retournant ce coupon au Club Antoine-Lacroix avant le 31 janvier 2024.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

TRIBUNES D'EXPRESSION LIBRE

des groupes politiques du conseil municipal

LE KREMLIN-BICÊTRE EN COMMUN



Engagés Contre les Violences Faites aux Femmes

Ce mois de novembre est chargé de sens au Kremlin-Bicêtre, avec comme point d'orgue le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Avec fierté, nous vous annonçons des actions concrètes que nous avons entreprises depuis 2020 pour faire de notre commune une ville plus sûre pour toutes et nous réaffirmons haut et fort notre engagement contre les violences faites aux femmes.

Tout d'abord, l'ouverture récente dans notre commune d'une Maison des Femmes, en partenariat avec l'APHP, la première du Val-de-Marne ! Un lieu de ressources, d'accueil et de soutien pour les femmes victimes de violences. La Ville a activement participé aux côtés de nos partenaires de l'APHP et de l'Hôpital Bicêtre à sa création pour qu'aucune femme ne se sente seule face à des situations encore trop peu prises en charge.

Des accueils spécifiques sont également organisés dans les locaux de la police municipale, où des professionnels formés sont à l'écoute des Kremlinois pour prendre en charge les situations de violence.

Mais notre engagement ne s'arrête pas là. Nous menons toute l'année des campagnes de sensibilisation dans toute la ville pour éduquer, mobiliser, et briser le silence autour de ces violences.

Toujours à vos côtés,

Les élus du groupe KBEC

POUR UNE VILLE QUI NOUS RASSEMBLE

Israël, Palestine : paix et justice !

Nous condamnons les attaques perpétrées par le Hamas le 7 octobre dernier contre la population civile d'Israël, à laquelle nous apportons notre profonde solidarité. Ces actes immondes ne peuvent en aucun cas être assimilés à une forme de résistance dont se réclame cette organisation terroriste.



Dans un contexte où le peuple palestinien voit son droit à exister comme État souverain nié depuis des décennies, la réponse du gouvernement d'extrême-droite de B. Netanyahu qui bombarde les civils palestiniens, et l'amplification du blocus de la bande de Gaza au nom d'une logique de vengeance, n'est qu'un pas de plus vers l'horreur et l'escalade du conflit. Il est urgent d'exiger un cessez-le-feu et la protection des civils, quelle que soit leur nationalité.

La France et l'Europe doivent œuvrer diplomatiquement pour la mise en place d'un couloir humanitaire afin d'acheminer secours et produits de premières nécessités aux Palestiniens habitant Gaza. Les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies demandant le retrait des forces armées israéliennes des territoires palestiniens occupés et la levée du blocus de Gaza doivent s'appliquer. Pour trouver la paix et pour que justice soit faite, il y a urgence à retrouver le chemin de la solution à deux États.

Les élus du groupe Pour une ville qui nous rassemble, PCF et TC.

ELUS SOCIALISTES

Contre l'obscurantisme



L'automne a tristement démarré : en Israël, le 7 octobre, avec les crimes et les prises d'otages perpétrés par les terroristes du Hamas, suivis par la déclaration de guerre puis le déluge de bombes israéliennes sur la bande de Gaza (à l'heure où nous écrivons, un couloir humanitaire a été créé et l'attaque terrestre de Gaza par Tsahal est envisagée mais pas lancée) ; en France, le 13 octobre, où Dominique Bernard, professeur de français, était assassiné par un islamiste dans la cour du collège Gambetta d'Arras... Après la sidération et le recueillement, ces barbaries, au nom d'un conflit territorial pour la première et revendiquée au nom d'Allah par la seconde, nous imposent une profonde réflexion sur les valeurs, les principes et le sens qui doivent guider notre coexistence. Le Parti socialiste s'est toujours prévalu de la nécessité de faire rayonner la démocratie et les valeurs républicaines, dont celles qui défendent l'accès au savoir et à l'éducation, la laïcité et le respect des peuples. « Liberté », « Égalité », « Fraternité » : les trois mots de la devise française inscrits au fronton de nos édifices publics depuis la Révolution doivent aujourd'hui plus qu'hier être incarnés pour nous permettre de vivre ensemble dans un monde pacifique et tolérant. C'est contre l'obscurantisme et ceux qui menacent notre liberté de pensée et de conscience que nous devons combattre, pleinement conscients que rien n'est jamais acquis.

Les élus du groupe socialiste

GÉNÉRATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE



Le 7 octobre, le Hamas a lancé une offensive contre l'État d'Israël et a ainsi mis le feu aux poudres. Notre groupe exprime toute sa solidarité et son profond soutien aux victimes civiles et aux familles de ce drame. Ce conflit, si lointain, a engendré un épiphénomène en France.

En ces heures sombres, la classe politique, qui devait faire bloc pour condamner toute forme de violence, a failli. Pas un jour ne passe sans que ne vienne éclater une nouvelle polémique. Face aux déclarations fallacieuses, à l'histoire revisitée au profit des aspirations politiques des va-t-en-guerre de tout bord, les valeurs républicaines doivent être réaffirmées. La citoyenneté et l'esprit critique doivent être encouragés.

Rappelons que la citoyenneté se bâtit d'abord sur les bancs de l'école de la République. L'obscurantisme ne frappe pas au hasard. C'est avec l'intention de détruire nos valeurs qu'a été commis l'attentat qui a coûté la vie à Dominique Bernard.

Nous ne cesserons pas de défendre et d'affirmer nos valeurs républicaines et humanistes. Cela passe par des actions concrètes, avec la promotion des arts et de la culture dans nos médiathèques qui sont autant d'armes contre l'obscurantisme. Cela passe par le devoir de mémoire que la ville accompagne à l'occasion des commémorations, des cérémonies... Nous restons, plus que jamais, mobilisés et vigilants.

Génération écologique et sociale

TRIBUNES D'EXPRESSION LIBRE

Groupes d'opposition

GROUPE ÉCOLOGISTE ET CITOYEN DU KREMLIN-BICÊTRE



La tribune du "Groupe écologiste et citoyen du Kremlin-Bicêtre" ne nous est pas parvenue.

ENSEMBLE CHANGEONS LE KB

Le terrorisme islamiste a une nouvelle fois frappé l'école de la République



Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, l'histoire bégaie, un professeur de Français, Dominique Bernard, a été victime d'un terroriste en voulant protéger ses élèves. C'est l'effroi et la stupeur.

En tuant Dominique Bernard, le terroriste islamiste s'est attaqué à l'école de la République. Symbole de la liberté et de l'émancipation par l'acquisition des savoirs, elle est la cible privilégiée de la barbarie du terrorisme islamiste dans le monde.

L'école est ciblée parce qu'elle représente le pilier de la République. Elle transmet des connaissances et non pas des croyances, elle est le lieu de l'apprentissage de l'esprit critique.

L'école est ciblée parce qu'elle permet l'émancipation. Elle offre aux enfants l'opportunité de s'arracher aux déterminismes sociaux et religieux. C'est ce que ne veulent pas les fanatiques, car il est plus facile de contrôler et de soumettre des ignorants.

Or, l'école de la République, c'est tout le contraire, elle forme des citoyens libres, libérés de toute emprise religieuse et communautaire. Il est temps de regarder la réalité en face. Cette idéologie veut détruire notre société de liberté et abattre notre système politique démocratique.

Pour la combattre, il faut mettre un terme aux complaisances coupables, au ravage du « pas de vague » et aux innombrables reculs face à l'entrisme islamiste.

L.Zinciroglu-N.Chiboub-JP.Ruggieri-L.Couto-L.El Krete

KREMLIN-BICÊTRE EN AVANT, RADICAL ET ÉCOLOGISTE

Les coûteuses lubies pseudo démocratiques du maire



Dans quelques semaines, les kremlinois seront à nouveau appelés à voter sur une question encore plus inepte que les précédentes, et sur laquelle la majorité n'est ni unanime, ni claire : éteindre, tous les jours, l'éclairage public à 01h30.

Année après année, M. Laurent s'entête à convoquer 15.000 électeurs pour justifier d'une pseudo démarche démocratique qui n'illusionne que lui. En effet l'expérience montre qu'au Kremlin-Bicêtre comme ailleurs, la participation est purement symbolique, quelques centaines de courageux seulement se déplaçant pour répondre à la question posée.

Dans la même veine, se tiennent des assises « populaires » de l'écologie à la fréquentation fort modeste. Et le concours Lépine kremlinois des manifestations démocratiques vient d'accoucher d'un nouveau monstre. La presse nous apprend en effet (94citoyens du 27/09) que la ville « planche sur le bonheur municipal ». Une enquête annuelle serait ainsi réalisée pour « évaluer le bien-être des habitants », prétendument pour « ajuster les politiques publiques » !

Bien entendu, le Conseil municipal n'a pas été appelé à délibérer sur ce projet.

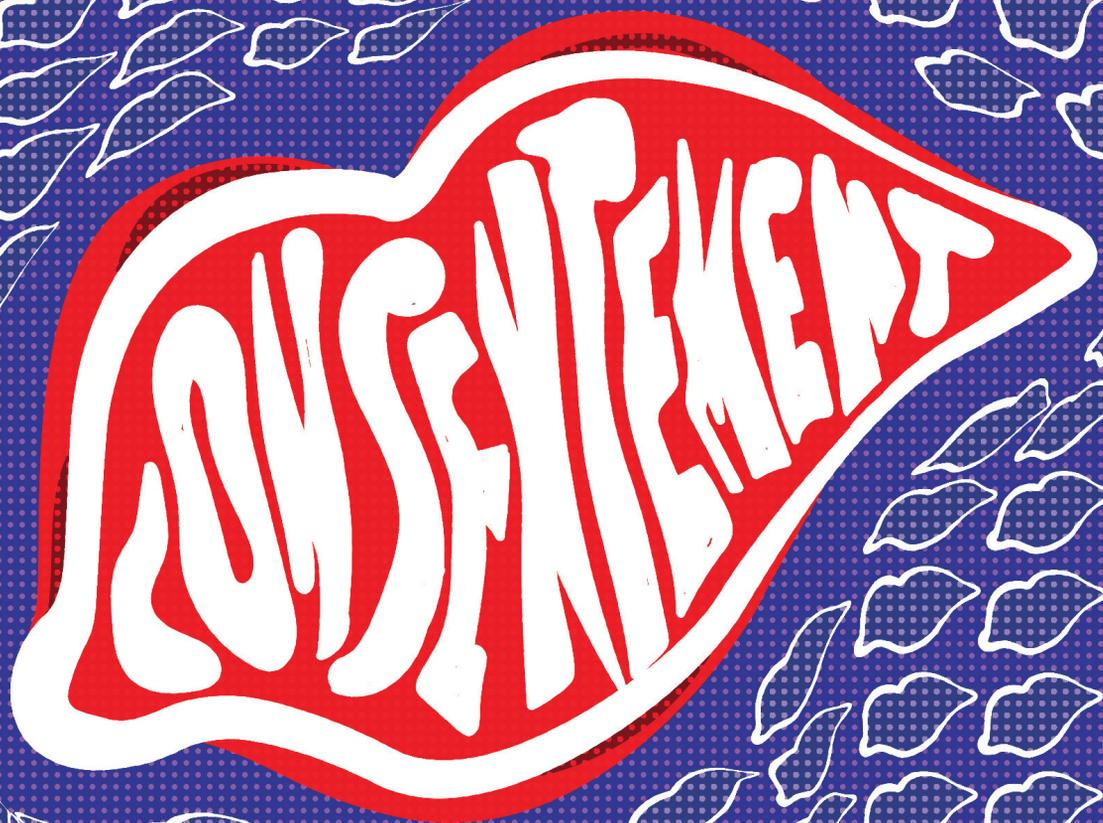
Cela pourrait prêter à sourire si la communication et l'organisation de telles opérations ne coûtaient pas des dizaines de milliers d'euros pendant que les impôts et les tarifs municipaux sont augmentés inconsidérément.

Il n'y décidément rien à attendre de cette majorité aveugle et sourde aux réels besoins des kremlinois.

Les tribunes publiées
par les groupes politiques
du conseil municipal
engagent la seule responsabilité
de leurs auteurs.



Le Kremlin
Bicêtre



**LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**

**22 - 25
NOVEMBRE 2023**

@villekb



kremlinbicetre.fr